



## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE E

Envoyé en préfecture le 09/03/2022  
Reçu en préfecture le 09/03/2022  
Affiché le 24/02/2022  
ID : 079-217900950-20220222-DELIB\_0822-AU

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif du budget principal de la commune.

Le compte administratif 2021 retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la Commune.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de la commune,

La commune de Clussais la Pommeraie n'a plus qu'un budget.

La commune de Clussais La Pommeraie est un village de 602 habitants ayant une superficie de 3 130 hectares et 49 kilomètres de routes. Elle fait partie de la Communauté de communes du « Mellois et Poitou », qui regroupe 62 communes pour 49 000 habitants.

À la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 611 130,40 se décomposant comme suit :

Investissement : 114 577,64 €  
Fonctionnement : 496 552,76 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2021 se sont élevées à 546 888,03 €.

CHAPITRE	CA 2021
013 - Atténuation de charges	2 795,26 €
70 - Produits des services	7 579,13 €
73 - Impôts et taxes	227 192,14 €
74 - Dotations et participations	161 666,52 €
75 - Autres produits de gestion courante	53 171,00 €
77 - Produits exceptionnels	94 483,98 €
<b>Total</b>	<b>546 888,03 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	119 954,07 €

**Chapitre 013** : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges arrêts maladie et accidents de travail.

**Chapitre 70** : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectuées par les familles pour les concessions dans les cimetières, l'occupation du domaine public, la redevance des ordures ménagères pour les locataires.

**Chapitre 73** : Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (128 906€). Les autres recettes de ce chapitre sont la taxe additionnelle aux droits de mutation (20 222 €), le reversement de l'IFER de la CCMP sur les éoliennes (19 288 €), le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (8 468 €).

**Chapitre 74** : Il concerne les dotations de l'État dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

**Le chapitre 75** concerne l'encaissement des locations.

**Le chapitre 77** comprend l'enregistrement des cessions d'immobilisations (la vente de terrains) ainsi que des produits exceptionnels.

## DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 426 933,96 €.

CHAPITRE	CA 2021
011 — Charges à caractère général	169 293,67 €
012 — Charges de personnel	101 725,70 €
014 — Atténuations de produits	12 641,00 €
65 — Autres charges de gestion courante	31 604,43 €
66 — Charges financières	6 673,51 €
67 — Charges exceptionnelles	9 091,71 €
042 — Opérations d'ordre	95 903,94 €
<b>Total</b>	<b>426 933,96 €</b>

**Chapitre 011** : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, etc.

**Chapitre 012** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

**Chapitre 014** : Il s'agit de l'attribution de compensation.

**Chapitre 65** : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus, les subventions de fonctionnement aux associations ; et autres contributions obligatoires.

**Chapitre 66** : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

**Chapitre 67** : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES

Les recettes d'investissement se sont élevées à 441 246,65 €

CHAPITRE	CA 2021
10—Dotations fonds divers	5 165,35
1068—excédent de fonctionnement capitalisé	150 000,00 €
13 — Subventions d'investissement	139 761,36 €
040 — Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 903,94 €
041 — Opérations patrimoniales	49 500,00 €
<b>Total</b>	<b>441 246,65 €</b>
01 Solde d'exécution reporté	176 440,59 €

Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- ✓ Des subventions pour 139 761,36 €
- ✓ De l'excédent de fonctionnement capitalisé 150 000,00 €

### DÉPENSES

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 503 109,60€.

CHAPITRE	CA 2021
10—Subventions d'investissement	76 142,00 €
16 — Emprunts	45 695,98 €
20 — Immobilisations incorporelles	540 €
21 — Immobilisations corporelles	103 432,21€
23 — Immobilisations en cours	4 085,28 €
040 — Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 566,35 €
041 — Opérations patrimoniales	31 000,00 €
<b>Total</b>	<b>503 109,60 €</b>

**Les principaux investissements réalisés en 2021 sont les suivants :**

Frais d'étude : 1 326,19 €

Achat de mobilier (bar, hotte, plonge tables et chaises) ainsi que l'aménagement de la salle de jeu et d'une terrasse pour le local commercial, La Pause d'Oré pour un total de 47 065,20 €

L'implantation de mats autonomes devant le local commercial : 16 835,41

Du mobilier pour le centre bourg 3 660,49 €

Réfection de la rue de la Chapelle 11 993,52 €

Installation d'outre à Clussais et à la Presle 22 001,40 €

Arrosage stade de foot 10 046,40 €

Construction de la tribune 23 164,38 €

Construction et l'installation du City Stade 56 981,10 €.

Clussais la Pommeraie, le 22 février 2022

Le maire, Étienne FOUCHÉ



Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le 24/02/2022



ID : 079-217900950-20220222-DELIB\_0822-AU